

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *TARIFS location des FUSTES au CAMPING*
Réf. 2023.06.01

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les tarifs ci-dessous concernant les 3 fustes à louer au Camping municipal :

Deux périodes sont retenues : **Basse Saison** : Toute l'année sauf Juillet et Août
Haute Saison : Juillet et Août

Les temps d'occupation possibles en location sont les suivants :

Nuitée : de 14h à 10h le lendemain

Week-end : du vendredi 18h au dimanche 12h

Semaine : du samedi 14h au samedi suivant 10h.

Fuste 1 de 12 m² pour 2 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	30 €	60 €	100 €
Haute saison	N/A*	N/A*	160 €

Fuste 2 de 26 m² pour 4 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	60 €	130 €	220 €
Haute saison	N/A*	N/A*	360 €

Fuste 3 de 32 m² pour 6 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	80 €	150 €	270 €
Haute saison	N/A*	N/A*	420 €

*N/A : Non applicable

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Un forfait pour nettoyage pourra être appliqué de 50 €.

Les fustes sont soumis à la taxe de séjour et un dépôt de garantie de 500 € sera demandé lors de la réservation.

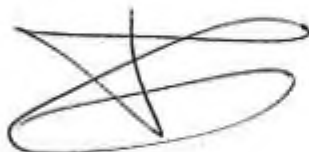
Après délibération, le Conseil municipal, 16 voix « pour » et 1 « abstention »,

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus applicables au 1^{er} juillet 2023 ;

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *Caution pour les fustes*
Réf. 2023.06.02

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que compte tenu de la mise en location des trois fuste à compter du 01/07/2023, il convient de mettre en place le versement d'une caution d'un montant de 500 € dans le cas de dégradation ou de réparation de dommages causés par le client campeur après son séjour dans le camping.

Ainsi la carte bancaire du client sera enregistrée pour le montant de la caution, soit 500 €, mais débité qu'en cas de souci.

La durée de validité de l'emprunte (pré-autorisation) a une durée de 30 jours.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'instauration de cette caution de 500 € pour les fustes ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier l'arrêté de régie du camping pour prévoir l'encaissement des cautions en cas de dégradation ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier le contrat existant du terminal CB avec évolution vers un contrat PLBS.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *Logements Passifs Sociaux Charges applicables aux loyers*
Réf. 2023.06.03

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15/05/2023 dans laquelle les différents loyers étaient définis.

Il convient d'ajouter des charges locatives pour l'eau chaude, l'entretien des communs par les employés de commune, d'un montant de 40 € par appartement et par mois.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application de charges locatives à chaque logement de 40 € par mois ;
- **AUTORISE** le Maire à faire procéder à cet encaissement en même temps que le loyer mensuel.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUBE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

*Objet : Avenant 2 au Lot 9 Plâtrerie Peinture
Logements Sociaux Passifs
Réf. 2023.06.04*

Monsieur le Maire rappelle le marché initial du lot n°9 Plâtrerie Peinture, de l'entreprise AM PLAQUISTE, concernant les Logements Passifs Sociaux, pour un montant initial de 50 346.29 € HT.

Un avenant n° 1 a été validé en réunion du conseil municipal en date du 28/11/2022 pour un montant de 4639.75 € HT.

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 23 mai 2023 à 20 h 00 pour approuver l'avenant n°2, concernant les travaux ci-dessous :

Nécessité de créer un faux-plafond dans le WC du logement n° 5 pour cacher les arrivées d'eau et de VMC et soffites supplémentaires dans la chambre et l'entrée. Egalement peinture sur les caissons bois des arrivées ENEDIS.

Soit un avenant de 587.48 € HT, ce qui porte le marché à 55 573.52 € HT.

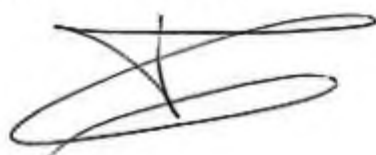
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant n° 2 suscité de 587.48 HT au lot 9 Plâtrerie Peinture ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer et le transmettre à l'entreprise AM PLAQUISTE et à l'Architecte.

Pour copie conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

La Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUBE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : Avenant 3 au lot 12 Plomberie

Logements Sociaux Passifs

Réf. 2023.06.05

Monsieur le Maire rappelle le marché initial du lot n°12 Plomberie Peinture, de l'entreprise PORTE SAS, concernant les Logements Passifs Sociaux, pour un montant initial de 29 291.80 € HT.

Un avenant n° 1 a été validé en réunion du conseil municipal en date du 31/05/2022 pour un montant de 929.50 € HT ;

Un avenant n° 2 a été validé en réunion du conseil municipal en date du 28/11/2022 pour un montant de 3 257.50 € HT ;

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 23 mai 2023 à 20 h 00 pour approuver l'avenant n°3, concernant les travaux ci-dessous :

Fourniture et pose de sous compteurs sur le réseau d'arrivée d'eau chaude avec raccords.

Soit un avenant de 480.50 € HT, ce qui porte le marché à 33 959.30 € HT.

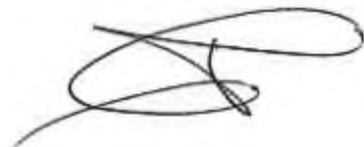
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant n° 3 suscité de 480.50 HT au lot 12 Plomberie Peinture ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer et le transmettre à l'entreprise PORTE SAS et à l'Architecte.

Pour copie conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

La Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : Avenant 2 au lot 14 Electricité (ROCHARM SAS)

Logements Sociaux Passifs

Réf. 2023.06.06

Monsieur le Maire rappelle le marché initial du lot n°14 Electricité, de l'entreprise ROCHARM SAS, concernant les Logements Passifs Sociaux, pour un montant initial de 39 595.00 € HT.

Un avenant n° 1 a été validé en réunion du conseil municipal en date du 28/11/2022 pour un montant de 2 210.00 € HT ;

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 23 mai 2023 à 20 h 00 pour approuver l'avenant n°2, concernant les travaux ci-dessous :

Fourniture et pose de gaines IK10 à la demande d'ENEDIS en remplacement des gaines prévues au CCTP.

Fourniture et pose d'une alimentation et protection spéciales pour la CTA.

Fourniture et pose de profils passes câbles pour les alimentations des portillons.

Soit un avenant de 1 516.25 € HT, ce qui porte le marché à 43 321.25 € HT.


Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant n° 2 suscité de 43 321.25 HT au lot 14 Electricité ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer et le transmettre à l'entreprise ROCHARM SAS et à l'Architecte.

Pour copie conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

La Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *Demande de subventions « Clés mairie »*
Réf. 2023.06.07

Monsieur le maire informe l'Assemblée que suite au vol du trousseau de clé de la Mairie, il convient de revoir l'organisation pour la distribution des clés d'accès à la mairie.

Le Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité peut subventionner cet achat.

Aussi, le plan de financement ci-dessous est donc proposé à l'Assemblée avec un devis de l'entreprise DENOIS DECAMPS pour un montant HT de 24 75.00€ :

Dépenses HT	Recettes HT	
Fabrication de clés et organigramme 2 475.00 €	Département 40 %	990.00 €
	Autofinancement	1 485.00 €
TOTAL 2 475.00 €	TOTAL	2 475.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la dépose d'un dossier de subvention auprès du Département pour cet investissement ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE
42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *MICRO CRECHE Phase 2 « esquisses »*
Réf. 2023.06.08

Monsieur le Maire rappelle que lors de la commission d'appel d'offres du 23 mai dernier celle-ci a décidé de retenir les trois architectes ci-dessous pour la phase 2 « esquisses ». Leurs travaux devront être remis en septembre, une audition sera réaliser pour recruter le Maître d'œuvre définitif.

Fabrique AP
Claire OGIER
Mathilde THERIAS-MEYER

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision de la commission d'appel d'offres du 23/05/2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



Le Maire,
Julien DEGOUT



Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVÉ et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : *Approbation de l'avenant n° 3 au cahier des charges du CASINO*

Réf. 2023.06.09

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n° 3 au cahier des charges du 14/03/2014 de la SECN. Ce dernier concerne la modification de l'article 6 concernant l'exploitation des activités annexes du Casino de Noiretable comme suit :

Au titre des secteurs annexes obligatoires tels que prévus notamment par les dispositions de l'article premier de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le délégataire est tenu d'assurer, pendant toute la durée du cahier des charges, l'exploitation d'un restaurant et la mise en place d'une activité de spectacle et de diverses animations.

Le concessionnaire du casino assurera l'exploitation de l'activité restauration, l'offre de restauration devra être de nature à garantir une véritable fidélisation de la clientèle et devra au minimum être composée :

D'un restaurant offrant une prestation de qualité, avec une ouverture minimale de 5 jours par semaine et

Au minimum pendant les jours de fermeture du restaurant, d'une offre de restauration rapide à destination des joueurs durant la période d'ouverture de l'établissement au public dans la partie « activité de jeux ».

La salle « gala » abritera des animations diverses et variées. Il contribuera fortement à développer l'image festive du Casino.

L'animation sera également proposée dans les espaces jeux.

Après avoir pris connaissance de l'avenant et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

. **VALIDE** cet avenant au cahier des Charges ,

. **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,
Christelle MURON



NOIRETABLE, le 27 juin 2023

Le Maire,
Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : Travaux complémentaires Rue de l'Aubépine
Réf. 2023.06.10

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23/01/2022, le Conseil municipal a approuvé les travaux complémentaires de la Rue de l'Aubépine pour une participation communale prévisionnelle de 9 519.00 €.

Or selon l'état de liquidation définitive établi par le SIEL, les travaux définitifs complémentaires de la rue de l'Aubépine ont été réalisés avec une participation communale définitive de 9 031.35 €, soit une économie de 487.65 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND** connaissance du montant définitif des travaux complémentaires de Dissimulation BTS et GC Télécom de la Rue de l'Aubépine ;
- **EST INFORME** que la contribution à la charge de la commune est ramenée à 9 031.35 €.

Pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de Séance,
Christelle MURON



NOIRETABLE, le 27 juin 2023
Le Maire, Julien DEGOUT.



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230626-D2023_06_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme PERICOT-GOUTTEFANGEAS Marie-Hélène, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN.

ABSENTS : Mme Tessie BARJAT et M. Jean-Baptiste CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Objet : Délibération modificative Budget Communal

DM n° 02/2023

Ref. 2023.06.13

Monsieur le Maire explique que l'EURL Planet Fleurs a émis la facture n° 46 le 31/05/2023, concernant la plantation uniquement pour un montant TTC de 708 €.

Cette dépense doit être inscrite à l'article 61521 et donc la délibération modificative ci-dessous est nécessaire :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 61521 Entretien des terrains

+ 708.00 €

Recettes

Article 7788 Recettes exceptionnelles

+ 708.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision
- **ACCEPTE** la délibération modificative ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,
Christelle MURON



Noiretable, le 27 juin 2023
Le Maire,
Julien DEGOUT

